

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS ACADÉMIE ELLES FONT YOUTUBE ET SACD

### Résumé

En 2023 le programme *Elles Font YouTube* s'associe avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), pour créer "l'Académie", un dispositif inédit destiné à accompagner les créatrices à développer, perfectionner et professionnaliser leur utilisation de YouTube. L'objectif de ce partenariat innovant est d'aider le plus grand nombre de femmes créatrices en renforçant le soutien que YouTube et la SACD leur apportent depuis de nombreuses années ensemble et individuellement.

Pour clore cette édition 2023 et prolonger leur engagement auprès des femmes créatrices, l'Académie Elles Font YouTube SACD organise un appel à projets.

### Configuration de l'appel à projets

L'appel à projets se déroule ainsi :

- Appel à candidature du **21 septembre au 15 novembre 2023** ;
- Etude de l'éligibilité des dossiers présentés ;
- Sélection de 8 créatrices qui participent à la session de pitch du **7 décembre** ;
- Sélection de 3 créatrices lauréates, parmi les 8 créatrices, qui bénéficient d'un prix d'un montant de 5 000€ brut par projet.

### Critères de recevabilité

Le projet présenté en comité de sélection doit répondre aux critères suivants :

#### Le projet doit :

- être en cours d'écriture ou de réécriture. Sa réalisation ne doit pas débuter avant la date prévisionnelle d'annonce des résultats.
- Être une création originale ou une adaptation. Dans ce dernier cas, le projet ne sera considéré éligible que si les deux conditions suivantes sont réunies : le projet met en évidence le nouveau travail d'écriture, et des documents attestant des démarches entreprises concernant les droits sont joints au dossier.
- être produit en France métropolitaine, Belgique, Suisse ou Luxembourg.
- être d'expression originale française, et non traduit d'une langue étrangère.
- peut être de tous formats (court, moyen, long métrage, web-série...) et de tous genres (fiction, documentaire, docu-fiction, vlog, tutoriels, ...), avec un travail de scénarisation.
- peut avoir obtenu précédemment une aide, notamment des dispositifs mis en place par l'Association Beaumarchais (Bourse Orange/Formats Innovants ou #transmedia), les aides octroyées dans le cadre du dispositif de soutien Fonds d'aide aux créateurs vidéo sur

Internet du CNC (CNC Talent), le soutien d'une collectivité territoriale (municipalité, région), etc.

- être mis en avant sur la chaîne YouTube de l'autrice une fois terminé (diffusé dans son entièreté ou à travers un extrait, un trailer...).

#### Les candidats/candidates :

- Le projet doit être à l'initiative d'au moins une personne se définissant comme femme et/ou non binaire.
- Le projet doit être à l'initiative d'au moins une personne dont la chaîne YouTube est basée en France métropolitaine, Belgique, Suisse ou Luxembourg.
- L'autrice qui présente le projet doit avoir au moins 3 vidéos sur sa chaîne YouTube, dont une postée depuis septembre 2022.
- Il n'est pas nécessaire d'être membre de la SACD pour candidater.

### Dossier de candidature

- **Modalités de dépôt du dossier**

Le dossier complet, établi conformément aux critères de recevabilité définis ci-dessus, doit être transmis uniquement sur <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdKfsJaPrzksXD6t0MEFE7V0OX7R3iUgIUUcOlibjU4jCXblg/viewform>

**Les dossiers sont à déposer entre le 21 septembre à 10h et le 15 novembre 2023 à 23h59.**

A réception du dossier, un accusé de réception est envoyé par mail au déposant.

La sélection des 8 créatrices qui participent à la session de pitch se tiendra en novembre 2023. Cette sélection sera annoncée la semaine du 27 novembre 2023.

- **Pièces du dossier de candidature**

La ou les candidate(s) déposent en ligne, sur <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdKfsJaPrzksXD6t0MEFE7V0OX7R3iUgIUUcOlibjU4jCXblg/viewform>, le dossier complet établi conformément aux critères de recevabilité définis ci-dessus.

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération ainsi que ceux ne respectant pas le nombre de pages et de lignes précisées dans les éléments de candidature ci-dessus.**

Le dossier doit être composé des éléments suivants et transmis obligatoirement en un seul document compilé sous format PDF (soyez vigilants quant à la lisibilité de vos documents) :

La présentation du projet comprend :

- Une description du projet soumis (type de format, nombre de potentielles vidéos, durées de chacune etc)
- Un synopsis détaillé du contenu éditorial du projet (1 page maximum),
- Une note d'intention de réalisation (lieu, type de plan, etc) (1 page maximum),
  
- Un pitch vidéo (5 minutes maximum), transmis via un lien de vidéo NON REPERTORIEE sur la chaîne YouTube de la/les candidate(s).

Le pitch vidéo doit être réalisé avec un téléphone portable, format paysage, face caméra, en plan séquence (sans montage et sans coupe).

Indications narratives du pitch Vidéo :

Se concentrer sur le récit, raconter le projet tel que le.la spectateur.ice le verra, du début à la fin, sans se perdre dans les intentions.

1/ Poser le contexte en une phrase : titre, genre (docu, fiction, comédie, podcast...), format, etc.

2/ Raconter le projet tel qu'il sera vu par le.la spectateur.ice.

Faire en sorte qu'on sente une évolution (de personnage s'il s'agit d'une fiction ou de point de vue s'il s'agit d'un documentaire).

3/ Dire en une phrase pourquoi vous voulez faire ce film (30 secondes environ).

## **Le comité de sélection**

Le comité de sélection se compose de 5 membres qui sont cooptés sur un commun accord entre YouTube et la SACD.

Les étapes de sélection se déroulent dans les locaux de la SACD ou en visio-conférence durant la journée du 7 décembre 2023.

Le jury sera attentif à la qualité et l'originalité du projet et de son pitch.

Les décisions du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

Le comité de sélection peut décider de ne pas attribuer toutes les aides.

La SACD décide des règles de déontologie devant impérativement être respectées par chacun des membres du comité de sélection, afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans l'attribution des aides.

Par mesure de déontologie, l'œuvre d'un auteur membre du Conseil d'Administration ou du Comité de Surveillance de la SACD ne peut pas être présentée à ce prix.

Les membres du Conseil d'Administration ou du Comité de Surveillance de la SACD ne doivent pas avoir de lien professionnel avec un projet présenté en commission.

Par mesure de déontologie, l'œuvre d'un auteur membre du jury ne peut pas être présentée à l'appel à projet. Si un membre du jury a un lien direct ou indirect avec un projet présenté, alors la règle de déport s'applique durant la commission.

### **La publication des résultats et communication**

L'annonce officielle des lauréat(e)s dans le cadre de la remise de prix est faite conjointement par la SACD et YouTube à l'issue de la décision du comité de sélection. Les bénéficiaires des aides sont avisés lors de la remise des prix à l'issue de la journée de pitch du 7 décembre 2023, ainsi que par courrier électronique.

Les résultats sont publiés :

- sur le site de la SACD
- via les réseaux sociaux de la SACD et de YouTube : Facebook, Twitter...

D'une manière générale, toute communication relative à l'appel à projet doit comporter les logos des deux partenaires ou, tout du moins, faire mention des deux partenaires du fonds de manière explicite et directe.

### **Conditions et modalités du versements prix**

Le prix d'un montant de 5 000 euros brut par projet sélectionné, est versé par la SACD directement aux auteurs lauréat(e)s, au prorata de la répartition donnée dans le dossier de candidature en cas de co-auteurs.

Il sera déduit de cette aide, le cas échéant, toute taxe ou prélèvement de toute nature, telles notamment les cotisations sociales obligatoires devant être précomptées et reversées à l'URSSAF du Limousin.

Les 3 lauréates s'engagent à transmettre le scripte de leur projet dans les 6 mois suivants la remise des prix.